

Fédération Nationale des Eaux
Conditionnées et Embouteillées



Paris, le 08/11/2017

A l'attention de Cuisine Végétale

Madame, Monsieur

Nous vous contactons dans le cadre de la pétition « *Pour le retour des bouteilles d'eau minérale en verre comme avant et une meilleure qualité globale idéalement sans fluor ni chlore nitrates aux nombreux méfaits nocifs réels !* » sur Mes Opinions.com paru le 09/10/2017 par Cuisine Végétale.

<https://www.mesopinions.com/petition/sante/reelle-nette-amelioration-eaux-minerales-chlore/34801>

Cette pétition contient de très nombreuses erreurs et présente des propos diffamatoires à l'encontre du secteur des eaux minérales et eaux de source. Ainsi, la Fédération Nationale des Eaux Conditionnées et Embouteillées demande un droit de réponse dans les plus brefs délais.

« *Ouvrons ensemble pour le retour justifié des bonnes si rassurantes bouteilles d'eau minérale en verre comme avant et une meilleure qualité globale !* »

Il n'y a aucun risque pour la santé à boire de l'eau minérale en bouteille plastique.

Les bouteilles d'eau sont exclusivement composées de polyéthylène téréphtalate (PET), un matériau chimiquement inerte qui ne migre pas dans l'eau et qui est conforme à la réglementation européenne relative aux emballages en matière plastique au contact des denrées alimentaires.

Le PET est connu, expertisé et utilisé depuis plus de 30 ans et préserve l'intégrité de l'eau minérale naturelle.

Vous ajoutez que le « plastique nocif émissif » même avec mention fréquente PET » notamment à la lumière solaire »

Même chauffée par le soleil, l'eau contenue dans une bouteille fermée, non entamée, reste saine. En effet, le PET (polyéthylène téréphtalate), qui compose les bouteilles, est soumis à une réglementation très stricte s'appliquant à tous les emballages plastique en contact avec des aliments. Cependant, il est possible que la lumière du soleil ou la chaleur modifient le goût et l'apparence de l'eau. Sur les étiquettes, il est indiqué qu'il faut conserver l'eau « *à l'abri de la lumière, dans un endroit propre, sec, tempéré et sans odeur* ». Cette recommandation a pour seul but de préserver au mieux ses qualités gustatives et aromatiques.

- Niveaux de chlore et fluor (ce dernier de même composition chimique d'ailleurs soit dit en passant que le fameux « Prozac » c'est tout dire présent aussi malheureusement dans les dentifrices non bio dont une petite partie qu'on avale forcément mine de rien à chaque brossage..) exagérément élevés ! ...

Le fluor est un minéral naturellement présent dans certaines eaux minérales (en général des eaux gazeuses). Il a été évalué par l'EFSA et l'OMS.

La réglementation prévoit que les eaux minérales qui contiennent plus de 1,5 mg/litre de fluor doivent porter la mention suivante sur les étiquettes à proximité de la dénomination de vente : « Ne convient

pas aux nourrissons et aux enfants de moins de 7 ans pour une consommation régulière » (Arrêté du 14/03/07).

La teneur maximale en fluor prévue par la réglementation est de 5mg/litre. Au-delà de ce seuil, l'eau minérale doit être défluorée (directive UE 2003/40)

Il n'y a donc aucun risque de surcharge en fluor avec les eaux minérales naturelles car les teneurs en fluor des eaux dites « fluorées » sont toujours inférieures à 5mg/litre

« Retour du système si ingénieux si écologique (la vraie) des « consignes » en magasins de proximité. Malheureusement disparues en grande majorité pour les habituelles basses raisons de marchés qu'on ne détaille plus... »

Toutes les bouteilles d'eau en plastique sont 100 % recyclables.

Une fois recyclées, les bouteilles sont notamment réutilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles et objets du quotidien (textile, isolation...).

- En annexe : une non privatisation si déplorable de la non moins précieuse eau municipale avec tous les incontournables travers lobbystes qui s'ensuivent qu'on ne peut laisser ainsi impunément faire plus longtemps selon leur guise sans part de raison pour notre survie, avec idéalement en prime le retour si légitime à une gratuité quasi totale comme avant le « mauvais virage général des funestes à plus d'un titre années 2000.. ».. ! eausecours62.org

Vous induisez le lecteur en erreur : l'eau minérale naturelle et l'eau municipale sont deux produits totalement différents. La première répond à une réglementation spécifique inscrite dans le Code de la Santé Publique : pureté, naturalité, qualité et composition constante. Le respect de ces spécificités nécessite de protéger les sources pour prévenir tout risque de contamination.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site <http://eaumineralenaturelle.fr/> et <http://www.eauxdesources.org/> et restons à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Cordialement,

La Fédération Nationale des Eaux Conditionnées et Embouteillées